

À qui s'adresse le Certificat d'initiation musicale Willems® ?

Organisée par la Fédération Internationale Willems®, la formation au certificat d'éducation musicale Willems® s'adresse aux personnes susceptibles d'intégrer des éléments d'éducation musicale dans leurs pratiques professionnelles, éducatives ou thérapeutiques, sans pour autant être musiciens ou professionnels de la musique.

La proposition pédagogique d'Edgar Willems, fruit de son expérience autodidacte à la fois très pragmatique et ouverte, dépourvue de tout dogmatisme, offre encore aujourd'hui un prisme de réflexion extrêmement pertinent.

Les lieux d'application sont très variés : écoles, crèches, maisons de retraite, hôpitaux, centres de loisirs, ESAT, prisons, centres de soins psychiatriques, palliatifs, etc.

**FÉDÉRATION INTERNATIONALE
WILLEMS®**

contact@fi-willems.org / +33 (0)4 72 62 87 38

www.fi-willems.org

La démarche Willems



Fondée sur les rapports psychologiques entre la Musique, l'être humain et le monde environnant, elle propose une progression qui s'en inspire directement et qui les respecte.

C'est une **éducation musicale active** qui fait appel à la réceptivité, l'imprégnation, la reproduction mais aussi à l'expression de l'être et l'inventivité.

Buts musicaux :

- ❖ faire aimer la musique, comme une forme de **communication** et de **partage**, un art et une science ;
- ❖ développer l'oreille musicale et le sens rythmique, préparer à la pratique du solfège puis de l'instrument ;

Buts humains :

- ❖ solliciter toutes les facultés sensorimotrices, affectives, créatives, mentales et intuitives, les épanouir et les harmoniser entre elles.

Buts sociaux :

- ❖ s'adresser à tous (enfants, adolescents ou adultes...) quels que soient leurs dons initiaux, leur âge et leurs origines ;
- ❖ tirer parti de la situation de petits groupes pour cultiver les richesses et les exigences de la rencontre avec l'autre (écoute, expression de chacun, communication) ;
- ❖ favoriser le prolongement de cette activité dans le milieu éducatif général, notamment auprès d'intervenants tels que vous.

Certificat d'initiation musicale Willems®

**Vous intervenez
à titre éducatif
et/ou pédagogique en :**

- | école
- | crèche
- | hôpital
- | maison de retraite
- | milieu carcéral
- | ESAT...

La pédagogie de l'éducation musicale vous apporte des **outils d'expansion** de votre activité au plan corporel, sensoriel, affectif et cognitif.



La formation pédagogique générale :

- ❖ cours de **psychopédagogie** ;
- ❖ **leçons pratiques** avec les participants-es ;
- ❖ progression pédagogique de l'**initiation musicale** avec des enfants en direct et/ou en vidéo ;
- ❖ développement de **thèmes pédagogiques** en relation directe avec la pratique ;
- ❖ étude du **fonctionnement humain** dans tous les chapitres musicaux (imprégnation, improvisation, mémoire) dans la vie du corps, de la voix, de la sensibilité, vers la vie mentale.

Déroulement :

Cette formation se déroule sur **2 années** avec, chaque année :

- ❖ 85 heures la 1^{ère} année : un stage introductif à la Toussaint (20h), 6 week-ends de cours de 10h45 (64h30) et 1 bilan individuel (30min)
- ❖ 85 heures la 2^{ème} année : 6 week-ends de cours de 10h45 (64h30), 1 bilan individuel (30min) et un stage intensif de conclusion (20h) ou la participation à un congrès.

L'examen final est facultatif.

La formation personnelle :

- ❖ le **développement auditif**, qualités du son, mouvements sonores, intervalles, accords et espace intratonal ;
- ❖ le **sens rythmique et métrique**, polyrythmie, carrure, mouvement corporel et improvisation rythmique ;
- ❖ la **culture vocale**, le chant, l'acquisition d'un répertoire de chansons, le sens mélodique, l'improvisation mélodique ;
- ❖ la vie des **simultanités**, le sens tonal, l'harmonie primitive, les fonctions principales, l'improvisation sur cadence ;
- ❖ Introduction au **solfège élémentaire** : lecture relative et absolue (clés), dictées rythmiques et mélodiques simples.

Informations pratiques :

L'accès à cette formation est libre et donc sans examen d'admission.

Participation aux frais pédagogiques :
Stage Toussaint + cours + bilan : 1 175 €

Frais de gestion : 50€

Cotisation annuelle FIW : 20€

Possibilité de prise en charge par l'employeur dans le cadre de la formation professionnelle.

Organisme de formation :
Fédération Internationale Willems®
SIRET : 327 237 566 000 77
N° d'enregistrement : 82 69 12 756 69

Contact : contact@fi-willems.org
+33 (0)4 72 62 87 38 / www.fi-willems.org

Programme :

La formation pédagogique s'articule sur deux jours :

- **le samedi de 16h à 21h** (4h30)
- **le dimanche de 9h à 17h** (6h15)

❖ La **1^{ère} année** seront abordés les fondamentaux techniques en relation directe avec la pratique : travail de l'oreille musicale et du sens mélodique, sens rythmique, voix, mouvements corporels naturels, introduction à l'harmonie, improvisation, etc.

❖ La **2^{ème} année** complètera ce programme avec des intervenants externes spécialisés qui proposeront des conférences thématiques autour des thèmes liés directement aux champs d'intervention des participants, par exemple : "Musique et toute petite enfance", "Musique à l'école", "Musique et handicap", "Musique et gérontologie", "Musique à l'hôpital", "Musique en milieu carcéral", etc.

Calendrier 2019-2020* :

- Stage de Toussaint : 1-2-3 nov. 2019
- Session 1 : 14-15 décembre 2019
- Session 2 : 18-19 janvier 2020
- Session 3 : 15-16 février 2020
- Session 4 : 14-15 mars 2020
- Session 5 : 25-26 avril 2020
- Session 6 : 13-14 juin 2020

Lieu de formation* :

École de Musique Ryméa
46 rue Bugeaud – 69006 Lyon

* sous réserve de modifications